



CONFÉRENCE & SÉMINAIRE

GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

25&26 NOVEMBRE 2025



Synthèse de la Conférence

Gestion des effluents non domestiques et micropolluants dans l'eau

Agir ensemble pour réduire la pollution à la source

DATE : Mardi 25 novembre 2025

LIEU : Centre Culturel et de la Vie Associative, Villeurbanne (69)

Mobiliser l'ensemble des acteurs de la bonne gestion des effluents non domestiques et réduire ensemble les pollutions autant que possible à la source était le fil directeur de cette 15^{ème} édition.

Le Graie — associé à la FNCCR, l'Ascomade, au pôle Aquanova et à l'ASTEE — a souhaité une ouverture sur le monde économique et la mobilisation de tous les acteurs pour maîtriser la qualité des rejets aux réseaux et aux milieux naturels. Ainsi, en cohérence avec les orientations nationales de sobriété hydrique et réduction des pollutions, ces deux jours ont permis de mettre en exergue :

- La **nécessaire coordination des acteurs** (entreprises, chambres consulaires, syndicats professionnels et collectivités gestionnaires de l'assainissement) **pour une réduction efficace des pollutions à la source**, au-delà de la question centrale de la sobriété, par exemple dans des dynamiques de territoire ou de branche professionnelle. Les agences de l'eau soutiennent des investissements, mais aussi des relais/animateurs formés à l'accompagnement au sein des collectivités ou des collectifs du monde économique (consulaires, branches professionnelles, etc.).
- La pertinence **d'appréhender globalement les questions de réduction/réemploi de l'eau utilisée**, et de réduction des rejets à la source (risque de concentration des rejets à expertiser avec le gestionnaire du système d'assainissement collectif), voire d'énergie (qui peut être en jeu dans certains process de réduction des rejets). Pour l'entreprise et pour le bon fonctionnement du système public d'assainissement, il faut trouver le meilleur équilibre au cas par cas.

La conférence a également fait une ouverture sur les enjeux relatifs à l'antibiorésistance et le programme de recherche COMEDIA en cours sur la Métropole de Lyon pour qualifier au mieux les processus, dans l'espoir d'en prévenir l'aggravation.

Le mini salon de l'après-midi a permis de découvrir différentes facettes pour améliorer la communication, la mobilisation des acteurs dans les territoires et différents types de relais sur lesquels s'appuyer.

Au global ce sont 127 participants de toute la France (dont 75 % originaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et 56 % agents de collectivités territoriales) qui ont enrichi les débats de leur réflexion et leur présence. Dès l'ouverture de l'événement, la mobilisation a été forte, avec une représentation notable des têtes de réseau, des acteurs économiques et des prestataires. Le pari pris par le Graie, l'Astee et la Banque Populaire de mobiliser les entreprises a ainsi été tenu, générant des échanges porteurs de solutions.

La présente synthèse retrace les principaux messages partagés à cette occasion. Les supports d'interventions sont accessibles dans le document [« actes de la conférence »](#).

Avec le soutien de :



En partenariat avec :

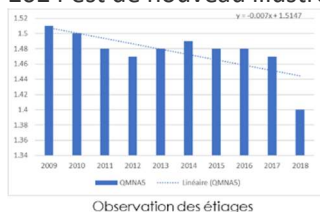


Recherche
Animation
Diffusion

GRAIE – Pôle Eau et Territoire
66 Bd Niels Bohr - CS 52132 - 69603 Villeurbanne cedex
Tél : 04 72 43 83 68 • Email : asso@graie.org

Les polluants et micropolluants, enjeux environnementaux et sanitaire

La gestion des effluents non domestiques est un des leviers de la bonne gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire. Elle doit s'intégrer dans une stratégie globale de réduction des micropolluants, englobant la protection des ressources en eau, la préservation des milieux et passant par la sensibilisation des acteurs économiques et des citoyens. L'ensemble des acteurs de l'eau se mobilise et chacun met en place des actions pour réduire les apports et l'impact de ces polluants de plus en plus présents, recherchés et mesurés dans les eaux. Que ce soit du côté des industries, des collectivités ou des particuliers les leviers d'action restent à développer, actionner et partager pour une prise en compte plus globale et dans un temps long entre la détection, la mesure de l'innocuité et les remédiations possibles. Ce constat déjà partagé à la conférence 2024 est de nouveau illustré.



Yovann LOIR, Directeur Adjoint du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy, présente la situation d'un territoire regroupant 7 EPCI, 116 communes et 330 000 habitants sur le bassin versant du lac d'Annecy, un écrin sous haute surveillance. Depuis des décennies le territoire s'organise pour améliorer la situation sanitaire du lac avec succès. Aujourd'hui, il se projette à la vue du changement climatique sur les enjeux à venir qui sont aussi sur ce territoire, tête de bassin versant, des étiages plus sévères entraînant des contraintes importantes sur les ouvrages de gestion des rejets. Avec une hypothèse de baisse de 15 % des étiages, le SILA anticipe dès à présent les impacts sur les systèmes d'assainissement et sur l'acceptation de certains rejets non domestiques en fonction du milieu. Grâce à une équipe structurée, accompagnée, il est mis en place une politique de priorisation des actions ainsi qu'un accompagnement incitatif à la réduction des polluants. Une politique d'adaptation aux changements climatiques transversale entre eau potable, eaux pluviales et assainissement doit être conduite au service du milieu et des actions par le SILA, reconnu comme EPAGE depuis 2022.

Le programme de recherche **Comedia-Lyon** est une occasion de prendre de la hauteur et de définir les facteurs influençant la résistance antimicrobienne sur le territoire de la Métropole de Lyon. La Métropole s'est inscrite dans une logique de lutte contre la pollution au travers son plan micropolluant et le déploiement d'une stratégie de réduction à la source, aussi bien pour les activités économiques, y compris l'agriculture, que pour les activités des ménages et les services de la métropole, comme l'explique **Charlotte Renouf**.



L'Antibiorésistance, ou résistance anti microbienne (AMR), est responsable de 3 à 5 millions de décès dans le monde avec un emballement ces dernières années, favorisée par la circulation des personnes au niveau mondiale. La disparité est importante sur le globe et très fortement liée au niveau d'équipement en eau et assainissement. Ce phénomène est aujourd'hui avéré et traité au sein de l'OMS et dans le plan d'action Européen sur un principe « One Health ». Le suivi de la résistance antimicrobienne dans l'eau a été porté au travers des programmes de recherche tel que SIPIBEL et est en perspective dans la DERU à venir. Le **Réseau Promise** travaille à la meilleure connaissance de l'AMR, la définition de protocoles et d'indicateurs fiables. Il est mis en place un premier observatoire grandeur nature au travers **Comedia-Lyon**. L'intérêt d'une étude sur un territoire est d'affiner les mesures sur des zones géographiques lyonnaises et de pouvoir travailler à partir d'observations sur la santé humaine, la santé animale (le chien dans ce cas) et la santé environnementale (cours d'eau et réseau d'eau usée). L'interdisciplinarité nécessaire de cette étude, l'approche spatiale sur la métropole doivent permettre de mesurer des niveaux de résistances différents et avec le suivi d'indicateurs retenus identifiés les paramètres influençant l'AMR. [Lien vers la page du réseau PROMISE :](#)

Un programme d'aide tourné vers les acteurs économiques des agences de l'eau.

Fabienne Servetto, de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dresse un portrait du contexte industriel, avec un comparatif des bassins Rhône Méditerranée Corse (RMC) et Loire Bretagne (LB). Bien que très différents en matière économique et d'activités, ces bassins poursuivent les mêmes objectifs nationaux, à savoir :

La réduction des émissions polluantes, macro et micro, avec une priorité donnée à la réduction à la source ; soit par la mise en œuvre de technologies propres, de changement de process, d'aménagement, etc. ; soit avec une perspective zéro rejet ou mettant en œuvre le recyclage et la réutilisation de l'eau. Sur le territoire de RMC le cadre d'intervention du 12^e

programme se fait au travers des opérations collectives sectorielles et des démarches territoriales de réduction des substances ou sur le périmètre d'anciennes opérations collectives. Côté LB ce sont 36 plans de réductions portés par les collectivités qui sont visés. Les taux d'aides maximum peuvent ainsi varier de 40 à 70 %.

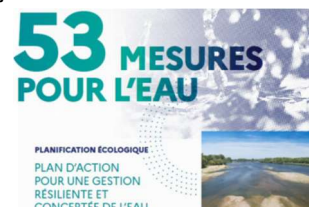
Les économies d'eau, ou comment redonner de l'eau au milieu en diminuant les prélèvements dans un contexte de changement climatique. Fortement impacté par les zones de répartition des eaux (ZRE), LB a priorisé ses actions sur les zones déficitaires, alors que RMC a conditionné l'aide à plus de 2 000 m³/an d'économies. A noter que les projets visant à substituer des ressources entrent dans les actions d'économies d'eau pour les territoires en déséquilibre affirmé.

Une gestion intégrée des eaux pluviales visant l'infiltration au plus proche est conditionnée à un minimum de surface déconnectée de 2 000 m² en RMC et privilégiant les solutions d'infiltration en pleine terre pour le bassin LB.

Les approches sont différentes sur les deux bassins mais adaptées au contexte et au bilan dressé du 11^{ème} programme, à savoir sur LB un retard d'action auprès des PME et donc une orientation vers des opérations de type collectives portées par les collectivités, alors que RMC a orienté son aide sur les opérations groupées sectorielles au travers, de l'AMI lancé cet été 2025, et dont les premiers lauréats sont présentés au cours de la conférence.

A travers ces soutiens les agences s'engagent aux côtés des acteurs économiques pour une meilleure gestion de l'eau de façon différenciée pour toucher également le tissu des PME dense dans notre pays.

Nicolas Chantepy, Directeur Général Adjoint de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, rappelle qu'historiquement pour les entreprises la ressource semblait abondante, peu chère et plutôt de bonne qualité. Elles ont été sensibilisées à la bonne gestion de leur rejet dans le contexte réglementaire exigeant français. Les arrêtés sécheresse de 2022 et 2023 ont provoqué une prise de conscience, au moins un électrochoc, puisque la restriction de l'accès à la ressource a impacté la production économique et forcé la baisse d'activité dans de nombreux secteurs. L'eau peut manquer en France et les restrictions être contraignantes ! A l'heure du changement climatique la situation connue n'est pas une anomalie mais bien une alerte entendue par tous et cela pourrait devenir la « norme » d'ici quelques années. Le plan « Eau France » de Mars 2023 fixe 53 mesures phares.



La trajectoire de sobriété hydrique fixée comprend notamment -10 % de prélèvements en 2030, des moyens financiers alloués pour tenir cet objectif fort et des évolutions réglementaires pour valoriser les eaux non conventionnelles. Les textes facilitant les solutions de recyclage et de réutilisation de l'eau s'écrivent rapidement et s'appliquent ainsi sans solliciter de dérogations facilitant l'aboutissement des dossiers réglementaires.

Le bassin RMC dans le cadre de son plan d'adaptation au changement climatique a fixé une ambition de réduction de 16 % pour les prélèvements des collectivités et 15 % pour les industriels pour atteindre l'objectif final en stabilisant les autres sources de prélèvement notamment agricole. La politique tarifaire a également été revue avec une indexation des redevances sur les performances et un nouvel outil à fait son apparition « les opérations groupées sectorielles » dont les premiers lauréats ont été choisis en septembre dernier. L'objectif sur RMC est de toucher de plus petites structures par une approche de branche après avoir travaillé avec les territoires. **Anne Poirier, ZAE Rhône Méditerranée Corse** présente les 8 actions retenues sur 21 candidatures reçues, précisant qu'elles comportent à la fois un volet animation et un volet investissement permettant des travaux pour réduction des micropolluants et/ou des économies d'eau.

Appel à manifestation d'intérêt : opérations groupées sectorielles

Lauréats de la vague 1

Porteur de projet	Secteur géographique	Thématique	Secteur d'activité
Pôle énergie BFC	Partie de la région BFC située sur le bassin RMC	<ul style="list-style-type: none"> Sobriété en eau Réduction des micropolluants dispersés 	Établissements de santé et médico-sociaux
CCI BFC	Partie de la région BFC située sur le bassin RMC	<ul style="list-style-type: none"> Sobriété en eau Réduction des micropolluants dispersés 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanique/traitement de surface Agro-alimentaire Tourisme
CMA AURA	Partie de la région AURA située sur le bassin RMC	Sobriété en eau	Entreprises artisanales
CCI AURA	Partie de la région AURA située sur le bassin RMC	<ul style="list-style-type: none"> Sobriété en eau Réduction des micropolluants dispersés 	Multisectoriel
SNDEC (Syndicat national du décolletage)	Partie des régions AURA et BFC situées sur le bassin RMC	<ul style="list-style-type: none"> Sobriété en eau Réduction des micropolluants dispersés 	<ul style="list-style-type: none"> Usinage Décolletage Mécanique industrielle
ARCE (Association régionale construire l'environnement) Occitanie	Partie de la région Occitanie située sur le bassin RMC	Sobriété en eau	BTP - chantiers
FFB (Fédération française du bâtiment)	Bassin RMC	<ul style="list-style-type: none"> Sobriété en eau Réduction des micropolluants dispersés 	Fabrication de béton et chantiers de construction
Les jardinerie de Salève (Botanic)	Bassin RMC	Sobriété en eau	Jardinerie

AURA : Auvergne-Rhône-Alpes
BFC : Bourgogne-Franche-Comté
RMC : Rhône Méditerranée Corse

La réutilisation des eaux usées, une solution pour aller au-delà de la réduction à la source.

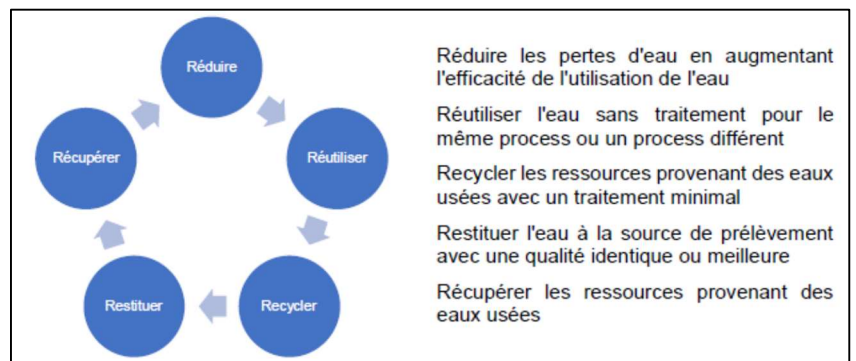
Depuis plusieurs années, les solutions de réutilisation des eaux usées se multiplient et sont « plébiscitées » par les industriels.

Claire Durlin de l'Ineris (EPCI en charge de prestations aux entreprises, de recherche et d'appui aux politiques publiques) a travaillé sur [l'impact de la mise en œuvre de réutilisation des eaux usées traitées pour des usages industriels](#).

Dans le cadre du plan Eau, d'un contexte réglementaire facilité, [présenté dans la FAQ de Juin 2025 de la DGPR](#), permettant le recyclage/ la réutilisation/ le recours aux Eaux Non Conventionnelles, l'Ineris s'est vu confier la mission de mesurer l'impact des solutions de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) (hors installations en bord de littoral, étude Cerema).

Des 12 cas concrets étudiés, il ressort les éléments suivants. Un choix technologique assez

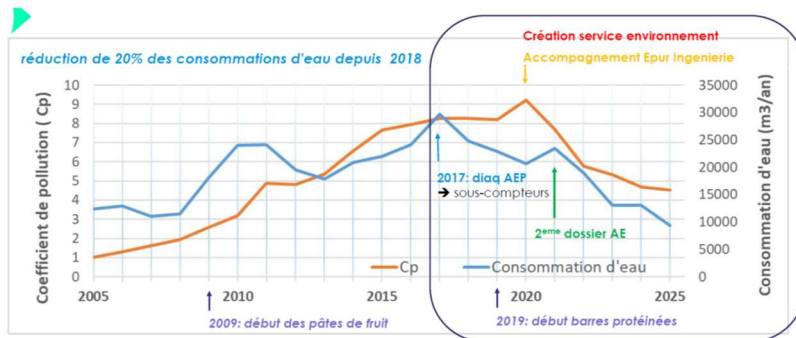
complet et faisant souvent appel à 3 ou 4 étapes de traitement complémentaire. Les principaux éléments de l'étude portent sur : une baisse significative des prélèvements de 300 à 300 000 m³/ an ; un procédé rarement « poussé à fond » pour des raisons environnementales ou d'acceptation des concentrats ; la nécessité de trouver des débouchés à ces mêmes concentrats ; des investissements importants dont le retour sur investissement est sans intérêt si on ne comptabilise pas les possibles pertes de production. Au global, le coût de revient du m³ est compris entre 4 à 8 €, avec une attention particulière à porter sur la diminution des volumes de rejets au milieu naturel, dont les effets peuvent se faire ressentir à l'étiage. L'étude souligne également l'enjeu de la réduction de la charge de pollution sur les systèmes de traitement, qui peut donner de l'air aux ouvrages et différer des investissements publics : une bonne nouvelle à l'heure du mur d'investissement annoncé.



Une des conclusions de l'étude Ineris est le préalable nécessaire et indispensable d'une connaissance parfaite des réseaux et de la consommation de l'eau dans l'usine. Avant toute réutilisation, il faut déjà optimiser et chasser les gaspillages ou utilisations non appropriée.

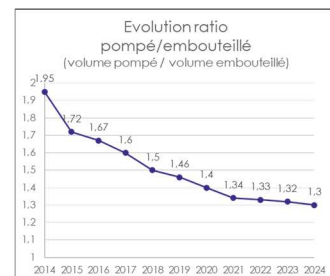
Le REX de **Cémoi Chocolaterie** est en ce sens édifiant et a marqué les esprits. L'entreprise accompagnée par **Epur Ingénierie** a divisé son coefficient de pollution (majoration) par deux et réduit de 20 % sa consommation d'eau.

A savoir que la tonne de produits finis est constante sur la période d'amélioration ; aussi les résultats sont parlants, et non pas le fruit d'une baisse d'activité.



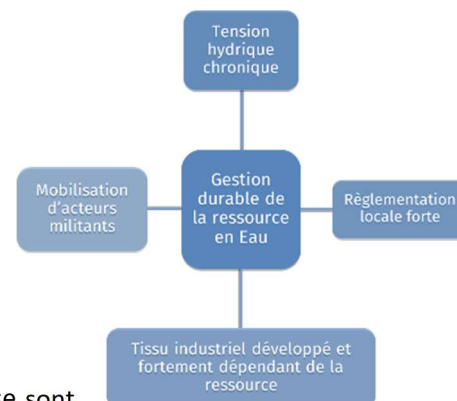
Henri Teisseire, Epur Ingénierie, et Solène Dutordoir, Grand Chambéry, présentent l'accompagnement de la collectivité pour viser des résultats probants à la fois pour l'entreprise — en termes de rejets, d'image et de paiement de redevance assainissement — et pour le système d'assainissement de la collectivité, qui bénéficiera d'une réduction significative des charges polluantes. Henri Teisseire revient sur l'analyse de différents postes de travail, en évoquant les tonnes de sucre économisées (équivalence en kg de DCO). Il insiste sur le travail « d'intrusion » dans la chaîne de production, jugé nécessaire pour optimiser plutôt que — ou du moins avant — de traiter. Ainsi, au-delà des résultats spectaculaires de baisse de la pollution rejetée, des économies d'eau et de matières premières réalisées, l'entreprise a aussi « évité » un investissement initialement programmé dans un méthaniseur à plusieurs millions d'euros, grâce à un investissement limité à une centaine de milliers d'euros. Elle a aussi pu renforcer ses filières de retraitement et impliquer les salariés à l'amélioration continue et l'évolution des process de fabrication dans une démarche RSE. Une réussite financière, technique et sociale saluée unanimement par tous. Des résultats que Grand Chambéry a mis en lumière dans une stratégie de communication, au travers le Mag de la collectivité, et en partageant la méthode avec d'autres industriels.

Dans le même esprit d'amélioration, la société Volvic, représentée par **sa responsable RSE Christine Raphanel**, s'est tournée vers une très forte amélioration du ratio volume embouteillé/volume pompé. Celle-ci repose sur une solution de réutilisation des eaux de la partie « fruit » de l'usine, parachevant une amélioration du process engagée depuis plusieurs années. Ainsi depuis 2021, le ratio a chuté à 1,30, et, avec la solution de réutilisation, tombera encore à 1,15. Cette action s'inscrit dans le Plan d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (PURE) de la société. **Bruno Percheron, Suez Eau France**, exploite la station de traitement réceptionnant les eaux prétraitées de Volvic et témoigne que le maître d'ouvrage, **Riom Limagne et Volcans communauté d'agglomération**, a pu voir baisser significativement les rejets de l'entreprise. L'impact financier du coefficient de pollution a également joué un rôle déterminant dans l'accompagnement de l'entreprise vers l'amélioration du process, en valorisant démarche combinant à la fois la réduction à la source et le recyclage.



Des démarches portées par les branches professionnelles et les chambres consulaires

L'ASTEE a conduit une enquête au cours de l'année 2025 dont **Mathilde Silvert** nous livre les premiers éléments, préalablement à une diffusion prochaine. Après avoir questionné une centaine de PME sur la place de l'eau au sein de leurs activités, il ressort une forte attente d'accompagnement technique et financier. Le point le plus souvent évoqué reste la prise de conscience nécessaire de la raréfaction de la ressource, et la crainte de l'inadéquation entre ressources et besoins. L'eau reste, pour beaucoup, perçue comme une évidence, et non encore comme un enjeu du développement des activités.



Ce constat a été fait par les territoires économiques, et les chambres consulaires se sont emparées du sujet depuis plusieurs années déjà. Par exemple, le PURE de la société Volvic s'inscrit dans un dispositif porté par la **CCI Puy de Dôme**, comme le présente **Baptiste Marie Catherine, chargé de mission**. Il en explique la logique et le déploiement non seulement auprès de plus gros consommateurs d'eau (40 000 m³), mais aussi sa généralisation à tous, au travers le Plan de Sobriété Hydrique (PSH), ou une simple démarche de prise en compte de la consommation d'eau.

Ainsi, en coordination avec la préfecture le plus souvent, la CCI se positionne comme le facilitateur et coordinateur des actions volontaires engagées par ses membres. L'ambition est de conserver un outil souple, permettant la prise en compte des particularités de chaque entreprise. C'est aussi l'occasion de mettre indirectement en avant l'exemplarité, de communiquer positivement sur les économies d'eau, et de préparer les défis de demain en matière de changement climatique.

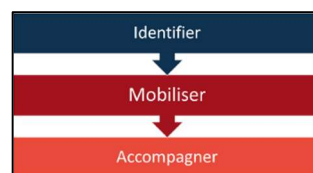


L'artisanat a un rôle à jouer dans la sobriété

A l'échelle des chambres des métiers et de l'artisanat, **Laurent Caverot, chef de projet environnement CMA AURA** présente le dispositif d'accompagnement mis en œuvre par la chambre auprès de ses adhérents. Ce dispositif repose sur l'information et la sensibilisation, ainsi que sur la proposition d'un diagnostic personnalisé, décliné en plan d'actions. Il inclut également un accompagnement pour la mise en place et l'évaluation des projets, tant sur le plan financier que technique.

Alexis Le Hir, conseiller environnement en charge du dossier, anime un réseau de six collaborateurs répartis sur le territoire. Ils travaillent au plus près des entreprises pour prendre en compte l'utilisation de l'eau par tous, tout en ciblant autant que possible les secteurs à fort potentiel. Le témoignage de la marbrerie de Villa (38) vient illustrer la démarche de sobriété Hydrique conduite par la CMA.

A ce jour, cet accompagnement a permis la réalisation de 320 diagnostics, dont 5 dossiers aboutis en 2024. Il a généré 5 000 m³ d'économies pour un investissement total de 200 000 € avec un taux d'aide constaté à 50 %. Les projets peuvent être financés jusqu'à 70 % dans le cadre de l'AMI, dont la CMA a été lauréat. Un début prometteur qui devrait faire des émules rapidement !



Outre les chambres consulaires, les syndicats professionnels sont aussi des fédérateurs d'actions et d'engagements des entreprises. Ainsi le **Syndicat National du Décolletage (SNDEC)**, représenté par sa directrice **Camille Pasquelin-Vauthier** œuvre depuis plus de 30 ans en faveur de l'environnement. Ce regroupement professionnel, principalement constitué de TPE et PME, s'est engagé dans le programme Arve Pure consistant à reconquérir la qualité de l'eau de l'Arve, affluent du Rhone à Genève et drainant un bassin versant de quelques 2 000 km² ou sont implantés pas moins de 500 entreprises dont l'activité est liée au décolletage, activité historique du département de la Haute Savoie.

Le dispositif d'aide territoriale Arve Pure, porté par le syndicat SM3A, accompagne et anime depuis 2008 les démarches de contrôle à la source des pollutions et accompagne les acteurs du territoire. Le SNDEC a été particulièrement impliqué dans cette démarche qui a permis de conduire près de 800 diagnostics. Plus de 400 entreprises ont engagé des travaux, totalisant 42 millions d'euros investis par les industriels pour environ 25 millions d'euros d'aides. Portée pendant plus de 10 ans, cette initiative a permis une amélioration sensible du milieu, tout en la conjuguant à d'autres actions des collectivités, citoyens et aménageurs du territoire. Ce modèle va être reproduit sur d'autres territoires en France, marqués par le décolletage dans le cadre de l'AMI de l'agence de l'eau.



Mini salon

Cette année, l'événement s'est ouvert à un public plus large grâce à la tenue, dans l'après-midi, d'un « mini-salon ». Trente-deux acteurs (associations, prestataires, collectivités) ont ainsi pu présenter leurs outils, partager leurs expériences et initiatives, ainsi que leur approche de la réduction des polluants et micropolluants dans différents domaines.

Au-delà de l'information/sensibilisation, les entreprises ont besoin d'accompagnement, d'expertise technique et de guides pour identifier les solutions adaptées à leur activité, mettre en œuvre des actions concrètes, et accéder aux aides financières disponibles. Elles peuvent utilement fédérer leurs réflexions sur des problématiques communes (dynamique à l'échelle de branches professionnelles). Les collectivités doivent pouvoir relayer les actions des associations et collectifs divers pour porter, illustrer les messages. Aussi ont été particulièrement appréciés :

- Les jeux : « Fresque de l'eau » et « J'agis pour l'eau » - Association Eau'Dyssée et Graine
- Les actions de communications des collectivités et/ou des filières
- Les démarches des chambres consulaires CCI et CMA
- L'accompagnement des Bureaux d'étude et de conseils

Un grand merci aux exposants !
(voir page suivante)

Institutions et collectivités

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Communauté de Communes Pays de l'Arbresle
Grand Besançon
Grand Chambéry
Métropole de Lyon
SM3A – Syndicat mixte - Programme Arve Pure
SILA - Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
SYSEG - Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors

Prestataires

AQUASTRAT
ASK MORE
ENVIRO PLUS
EPUR Ingénierie
NALDEO
Qui veut rafraîchir sa ville
REMANA Solutions
SEPIA conseil
Smart Montagne

Associations et têtes de réseaux

AQUAGIR - BANQUE DES TERRITOIRES
AQUANOVA - Pôle Eau de la Loire et du Rhin
ASCOMADE - Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets & de l'Environnement
ASTEE - Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement
AXELERA - Pôle de compétitivité AURA
CCI 63 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme
CMA AURA - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
EAU'DYSSÉE - Sensibilisation aux enjeux de l'eau
FNCCR - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FREDON AURA - L'expertise végétale pour une santé globale
GRAIE, pôle Eau et Territoires
GRAINE AURA - J'agis pour l'eau
Syndicat National des Décolleteurs
Tip Conseil - Programme TP Demain

Les outils GRAIE de l'année

Argumentaire « Maîtriser les effluents non domestiques : un enjeu stratégique pour les collectivités »

Cette production du Groupe de Travail régional « Effluents Non Domestiques » vise à démontrer l'intérêt de mobiliser des compétences sur la question des effluents non domestiques dans les territoires. Les rejets non domestiques des activités se situent à la croisée de nombreuses réglementations, impliquant la responsabilité des élus comme des entreprises. Qualifier, autoriser puis contrôler ces rejets constitue un service rémunéré par l'application de coefficients de correction de la redevance, qui apporte de nombreux bénéfices supplémentaires : durabilité des équipements d'assainissement collectif, santé/sécurité dans les entreprises et pour les gestionnaires de réseau, capacité à réagir en cas de pollution du milieu, accueil et accompagnement des entreprises dans la transition écologique.

Cette production complète les différents outils mis à disposition des membres du Graie pour animer le sujet dans les collectivités et auprès des décideurs.

L'échange d'expériences indispensable pour avancer

Au-delà des outils et publications, 15 ans d'animation du Graie et de l'Ascomade de réseaux des acteurs de la gestion des effluents non domestiques, aux échelles régionales et nationale, illustrent combien l'échange d'expérience est précieux pour avancer. La journée de conférence draine un large public d'acteurs de la gestion des effluents non domestiques venus de toute la France ; en effet, elle est assez unique sur cette thématique au niveau national et elle est un temps de rencontre privilégié pour le réseau national animé sur la plateforme Expertises territoires. Dans cet esprit, le Graie a proposé aux collectivités et à leurs partenaires d'échanger sur leurs pratiques et de partager leurs expériences, en appui sur le mini salon de la veille et sur les présentations de la conférence. Le désormais « traditionnel » séminaire d'échange a eu lieu le mercredi 26 novembre.

Cette rencontre, ouverte aux exploitants de réseaux et autres acteurs des opérations collectives territoriales, contribue au partage et au transfert des connaissances et savoir-faire, ainsi qu' à la consolidation d'un réseau d'acteurs partageant des problématiques communes. Cette année, une place privilégiée a été accordée au **partage d'expériences en salle**, sur la base d'une ou deux présentations et des apports de la conférence de la veille. Deux principaux questionnements des services ont été abordés :

- **END, sobriété et réduction à la source :**

Quelles sont les conséquences techniques, sanitaires et financières de la réduction des volumes de rejet et d'éventuelles augmentations des concentrations ? Comment soutenir des mesures de sobriétés et quelles conséquences sur le système d'assainissement ? Quelle est la place et l'influence du coefficient de pollution ?

À partir de trois situations d'entreprises ayant significativement modifié leur consommation d'eau — en économisant, réutilisant ou améliorant le process — la réponse et la robustesse de trois formules de coefficient de pollution ont été testées. Les résultats sont édifiants et différents selon la formule et les choix faits par les collectivités. La [note sur les modalités financières](#), éditée en 2023 par le Graie, pourra ainsi être revue et enrichie des débats de ce séminaire.

- **Communication et mobilisation des acteurs :**

Comment mettre en place une communication efficace auprès des différents acteurs (particuliers et entreprises) pour réduire l'ensemble des polluants ? Quelles actions ciblées développer en fonction des publics ? Comment prioriser ?

À partir d'une matrice unique de construction d'un plan de communication, six groupes ont pu décrire au minimum une action visant soit les citoyens, soit les élus et dirigeants, soit les entreprises. Entre calendrier des END, visites de sites de traitement des eaux usées, actions de sensibilisation pour les bricoleurs du dimanche, scènes de théâtre... les idées ne manquent pas et trouveront vie dans les échanges à venir, par exemple dans les travaux du groupe de travail du Graie en 2026.

Plus de détail sera envoyé aux participants afin de poursuivre les échanges sur ces sujets.



Pour en savoir plus :

Les supports d'intervention de la conférence et du séminaire d'échanges sont disponibles sur graie.org.

Avec le soutien de



Réseaux partenaires

